

Contenu du programme

Code	Énoncé de la compétence	Heures	Unités
474-202	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30	2
474-215	Utiliser des logiciels d'application générale et de gestion de documents en photographie	75	5
474-228	Effectuer des prises de vue hors studio	120	8
474-236	Planifier l'éclairage pour différentes prises de vue	90	6
474-248	Effectuer des prises de vue en studio	120	8
474-256	Composer des images	90	6
474-266	Traiter des fichiers photographiques à l'état brut	90	6
474-273	Effectuer la gestion des couleurs en photographie	45	3
474-285	Corriger des photographies	75	5
474-296	Diffuser des photographies	90	6
474-303	Établir des relations professionnelles en photographie	45	3
474-313	Vendre ses services et ses produits	45	3
474-323	Réaliser des photographies d'événements sociaux	45	3
474-336	Rehausser des photographies	90	6
474-344	Fournir une assistance technique pour le traitement d'images	60	4
474-357	Réaliser des portraits	105	7
474-367	Réaliser des photographies à caractère spécialisé	105	7
474-374	Amorcer la pratique de la fonction de technicienne ou technicien en imagerie photographique	60	4
474-384	Fournir une assistance technique pour des prises de vue	60	4
474-396	Réaliser des photographies publicitaires et commerciales	90	6
474-	Réaliser des photographies industrielles	45	3

Code	Énoncé de la compétence	Heures	Unités
403			
474-416	Concevoir et réaliser un projet photographique personnel	90	6
474-423	Gérer et promouvoir sa carrière	45	3
474-436	S'intégrer au marché du travail à titre de photographe	90	6
		1800	120